

Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Damien TERWAGNE demeurant Rue de Nalamont 49A à 5300 Coutisse.

Le terrain concerné est situé Rue Les Fonds à 5340 Gesves et cadastré division 1, section B n°258G

Le projet consiste en la Construction d'une maison unifamiliale et d'un espace atelier contiguë à un carport, et présente les caractéristiques suivantes (2) :

- façades en bardage en bois ;
- implantation perpendiculaire à l'alignement ;
- emprise au sol du volume principal ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme, Chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4), téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme,

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 juin 2023 au 27 juin 2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves ;
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

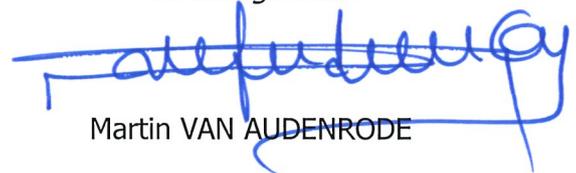
A GESVES, le 30/05/2023

La Directrice générale

  
Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

  
Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.